



PROCÈS VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du 03 novembre 2019

Ecole Supérieur d'Hôtellerie & Restauration - Ain Benian

L'an Deux Mille Dix-neuf et le trois du mois de novembre, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés.

La séance est ouverte, à 10h par le président, il a sollicité la constitution du bureau parmi les membres présents, pour présider le déroulement des travaux de l'assemblée.

Quatre professionnels, se sont présentés volontairement, pour assurer, le déroulement des travaux.

Le bureau de l'assemblée, élu par vote à main levée, par les professionnels, se compose de :

- Mr BEDALLA SAID. Président ;
- Mr FOUFA Mohamed Rabei..... Rapporteur ;
- Mr. OUINTEN YoucefAccesneur ;
- Mr. BOUKHMIKHEM Mohamed.....Accesneur.

Le bureau s'est retiré, pour se prononcer sur la tenue de l'assemblée, ou, son report, suivant le contenu de l'article 21 du DE 11-27.

Un comptage est effectué, par le bureau élu, sur la base des feuilles d'émargement.

Les membres du bureau, ont arrêté le nombre, des présents, à savoir:

- physiques : 211
- par procurations..... : 018
- Total..... : **229**

Nombre des professionnels inscrits au tableau du CNC, est :

- physiques : 2.116.
- morales..... : 004
- Total..... : **2.120**



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
المجلس الوطني للمنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين
CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

Le président du bureau, a commenté le résultat du comptage, par la présentation, du nombre des présents, et son pourcentage par rapport à celui du tableau. Il a souhaité la bienvenue des nouveaux confrères agréés, qui vont être pris en charge, par le tableau des professionnels [2020].

Le pourcentage des présents, représente 10,80% de ceux inscrits au tableau du CNC, de ceci, le quorum n'a pas atteint, les travaux seront gelés pour la prochaine assemblée.

Le bureau déclare la séance sera relevée, et la prochaine sera tenue dans les quinze jours, de la date d'aujourd'hui, conformément aux dispositions de l'article 22 du DE11-27.

La séance est levée à 12.

Emargement des membres du bureau :

- Mr BEDALLA SAID.Président ;
- Mr FOUFA Mohamed Rabei..... Rapporteur ;
- Mr. OUINTEN Youcef Accesseur ;
- Mr. BOUKHMIKHEM Mohamed.....Accesseur.